

DÉCLARATION D'ACTIVITÉ DES PRESTATAIRES DE FORMATION ÉTRANGERS

(TITRES II BIS DU LIVRE VI DU CODE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE)

En application des articles L. 625-1, L. 625-2 et L. 625-3 du code de la sécurité intérieure (CSI), les prestataires de formation aux activités privées de sécurité doivent, à compter du 1^{er} juillet 2016, être titulaires d'une autorisation d'exercice délivrée par le CNAPS.

Sont concernés les exploitants individuels et les personnes morales de droit privé, établis sur le territoire national, et n'ayant pas conclu de contrat d'association avec l'Etat qui délivrent :

- La formation permettant de justifier de l'aptitude professionnelle à exercer les activités mentionnées aux 1^o à 3^o de l'article L. 611-1 et à l'article L. 621-1 du CSI ;
- La formation permettant le renouvellement des cartes professionnelles mentionnées aux articles L. 612-20-1 et L. 622-19-1 du CSI.

Conformément à l'article R. 625-3 de ce même code, les personnes physiques ou morales exerçant l'activité de prestataire de formation dans un Etat membre de l'Union européenne ou un Etat partie à l'Espace économique européen, et qui souhaitent exercer en France de manière occasionnelle, doivent en faire préalablement la déclaration au CNAPS.

Dans un délai d'un mois à compter de la réception de la déclaration, le CNAPS fait savoir à l'intéressé, si sur ou sans vérification de la régularité de son activité dans l'Etat d'établissement, elle permet la prestation de service.

La déclaration d'activité doit être présentée par le dirigeant, le gérant ou le représentant légal du prestataire de formation à l'aide du présent formulaire. Merci de dater et de signer le formulaire pour que la déclaration soit effectivement prise en compte. Tout dossier incomplet ou complété de manière illisible rallonge la durée d'instruction de la demande.

► J'identifie le prestataire de formation

(Cochez les cases utiles et compléter les mentions correspondant à votre situation)

Dénomination sociale : _____

Forme juridique : _____

Adresse : _____

(N° de la voie) (Extension : bis, ter.) (Type de voie : avenue, etc.) (Nom de la voie)

Code postal : _____ Commune : _____

Pays : _____

Téléphone (fixe ou mobile) : ___/___/___/___/___/

Courriel1 : _____ @ _____.

► J'indique les domaines de formation aux activités privées de sécurité

(Cochez la ou les mention(s) utile(s))

Activité de surveillance humaine ou surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou gardiennage

Activité d'agent cynophile

Activité de vidéoprotection et de télésurveillance

Activité de sûreté aéroportuaire

Activité de transport de fonds (convoyage, traitement de valeurs, maintenance et gestion de distributeurs automatiques de billets)

Activité de protection de l'intégrité physique des personnes

Activité de recherches privées

1 Les correspondances du CNAPS seront adressées prioritairement à cette adresse électronique.

► J'identifie le dirigeant / gérant ou le représentant légal du prestataire de formation

Madame Monsieur

Nom : _____

Nom d'usage : _____

Prénoms : _____

Date et lieu de naissance : ___/___/___ à : _____

Pays : _____

Adresse personnelle : _____
(N° de la voie) (Extension : bis, ter.) (Type de voie : avenue, etc.) (Nom de la voie)

Commune : _____ Code postal : _____

Pays : _____

Téléphone (fixe ou mobile) : /___/___/___/___/___/

Courriel : _____ @ _____

Pour faciliter la distribution du courrier, si vous êtes hébergé(e) chez un tiers, merci de compléter la mention suivante :

Chez M. / Mme _____

► Je vérifie la liste des pièces à joindre à mon dossier

(Veuillez cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande)

Une copie recto verso de votre titre d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport uniquement).

Le document équivalent à une copie du bulletin numéro 3 du casier judiciaire, délivré depuis moins de trois mois par une autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou de provenance et accompagné, le cas échéant, de sa traduction certifiée en langue française.

Une attestation certifiant que le prestataire de formation est légalement établi dans un État membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen pour l'exercice de l'activité de formation et qu'il n'encourt aucune interdiction d'exercice.

Si l'activité de prestataire de formation n'est pas spécifiquement réglementée dans l'Etat membre d'établissement, fournir toute pièce établissant l'exercice de l'activité concernée dans un ou plusieurs État(s) membre(s) de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen pendant une année au moins, à temps plein ou à temps partiel, au cours des dix dernières années.

IMPORTANT : L'ensemble des pièces justificatives doivent être accompagnées le cas échéant d'une traduction certifiée en langue française.

► Je signe ma demande

*Je soussigné(e) Mme/M _____
certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette déclaration sont complets, exacts et sincères.*

Je confirme avoir été informé(e) que quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration est passible de peines d'amendes ou d'emprisonnement (articles 313-1, 441-1 et 441-6 du Code pénal).

Fait à : _____

Le ___/___/20 ___

*(Signature obligatoire du dirigeant /
gérant ou du représentant légal)*

► J'envoie ma demande

Vous devez envoyer votre demande à la commission locale d'agrément et de contrôle (CLAC) comprenant Paris dans son ressort à l'adresse suivante :

**CNAPS
Délégation territoriale Ile-de-France
25, rue Madeleine Vionnet
CS 70002
93326 AUBERVILLIERS cedex**

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer et à répondre à votre demande de titre et à permettre la consultation de ce titre sur les Téléservices du CNAPS dans les conditions prévues par la délibération n° 2014-11-20-003-D du Collège du CNAPS. Le responsable de traitement est le CNAPS. Les destinataires des données sont les services instructeurs et le service des affaires juridiques du CNAPS en cas de recours administratif préalable. Dans le cadre des Téléservices du CNAPS, les destinataires sont les personnes listées à l'article 3 de la délibération précitée. Conformément aux articles 39 et 40 de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au service des affaires juridiques du CNAPS - 2/4/6 boulevard Poissonnière - 75009 PARIS.

Dans le cadre de l'enquête administrative prévue aux articles L. 612-20 et L. 622-19 du code de la sécurité intérieure, votre demande donnera lieu à consultation des traitements de données à caractère personnel gérés par les services de police et de gendarmerie nationales.